

CERTIFICAT MÉDICAL

**À faire remplir par un médecin agréé autre que le médecin traitant du candidat
UNIQUEMENT pour les candidats en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un aménagement
d'épreuve(s)**

**Ce certificat médical est à faire établir au plus tôt le 30 juillet 2022 et à retourner au plus tard au
centre de gestion le 19 décembre 2022**

Aucun autre document ne sera accepté.

Je soussigné(e),

Docteur (NOM et Prénom) :
Médecin agréé par arrêté préfectoral

Adresse complète :

Date de la consultation :/...../.....

Certifie :

Ne pas être le **médecin traitant de**

M. Mme (Nom/prénom), né(e) le/...../.....

L'avoir examiné(e) ce jour et consulté son dossier médical

Atteste que :

« M. Mme
(Nom/prénom)..... » **est
une personne en situation de handicap** qui nécessite que ses épreuves soient aménagées afin de
lui permettre de composer dans des conditions compatibles avec sa situation compte tenu de la
forme et de la durée des épreuves.

**Ces aménagements doivent avoir pour seul objet de rétablir l'égalité entre les candidats et non de
créer une inégalité au détriment des candidats qui ne sont pas en situation de handicap (CE
21/01/1991 Melle Stickel).**

**Après avoir pris connaissance du descriptif des fonctions et des épreuves, indiquer la nature des
aides humaines et/ou techniques nécessaires à ce candidat (voir fonctions et nature des épreuves au
dos de ce document) :**

Le (la) candidat(e) doit bénéficier d'un **tiers temps supplémentaire** : OUI NON

épreuve d'entretien

Le (la) candidat(e) doit bénéficier d'un **aménagement particulier** : OUI NON

épreuve d'entretien

Si oui, le médecin agréé détaille au maximum les besoins du (de la) candidat(e), afin que le service
concours puisse mettre en place de manière optimale le ou les aménagements d'épreuves (ex :
agrandissement de sujet ; matériel spécifique : ordinateur **avec ou sans** correcteur orthographique, siège... ;
aide extérieure : secrétaire, interprète...):

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

RAPPEL : Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire s'il ne remplit pas les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Fait le

Signature et cachet du médecin agréé

RAPPEL DES ÉPREUVES :

Le concours d'accès au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé).

RAPPEL DES MISSIONS DU CADRE D'EMPLOIS :

Les membres du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux exercent leurs fonctions dans les collectivités et établissements publics mentionnés à l'article L.4 du Code général de la fonction publique.

Dans les conditions et les domaines prévus par l'article L. 4311-1 du code de la santé publique, ils accomplissent les actes professionnels et dispensent les soins infirmiers sur prescription du conseil médical, ou dans le cadre du rôle propre qui leur est dévolu.